

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 86 (1989)
Heft: 5

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Assemblée des délégués du 18 mars 1989

Samedi 18 mars 1989, à 10 heures, Lausanne, Restaurant du Rond-Point, avenue des Bergières, à l'ouest de l'entrée sud du Comptoir.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 19 mars 1988 (voir journal de mai 1988, pp. 157 à 164).
4. Rapport du président.
5. Finances:
 - 5.1. Comptes 1988.
 - 5.2. Rapport de la commission de vérification.
 - 5.3. Budget 1989.
 - 5.4. Désignation des sections vérificatrices des comptes 1989.
 - 5.5. Fixation de la cotisation 1990.
6. Comité - Commissions:
 - 6.1. Proposition d'adaptation des honoraires alloués aux différents dicastères du comité central (voir journal N° 3/1989, p. 61).
 - 6.2. Proposition d'adaptation des indemnités journalières et des frais de déplacement accordés aux membres du comité central et des commissions (voir journal N° 3/1989, p. 62).
 - 6.3. Modification des statuts. Proposition de donner au comité central la compétence d'engager des dépenses jusqu'à un montant annuel de 500 francs.
7. Assurances.
 - 7.1. Adaptation des statuts de l'assurance vols et déprédatations (voir journal N° 12/1988, p. 469).
 - 7.2. Proposition d'adaptation de la couverture de l'assurance RC.
8. Financement de la recherche concernant la varroase (voir journal N° 12/1988, p. 467).
9. Contrôle du miel. Exonération du contrôle pour les produits destinés à l'usage personnel (voir journal N° 3/1989, p. 55).
10. Adoption des rapports parus dans le journal:
 - 10.1. Rapport du contrôle du miel.
 - 10.2. Rapport de la vulgarisation et de l'élevage.
 - 10.3. Rapport concernant les assurances.
 - 10.4. Rapport de la bibliothèque.
11. Concours des ruchers.
12. Renouvellement des mandats de MM. Jean-Paul Cochard, Albert Thiévent et Robert Fauchère au comité central.
13. Election au comité central d'un nouveau membre, en remplacement de M. Antoine Rosselet, démissionnaire.
14. Election d'un nouveau président.

15. Honorariat.
16. Vœux des sections.
17. Propositions individuelles, du comité et divers.

1. Ouverture des pouvoirs

La 113^e assemblée des délégués est ouverte à 10 heures par le président Antoine Rosselet. Les 7 fédérations sont représentées.

L'assemblée se compose de 137 participants, dont le président d'honneur, 13 membres d'honneur, 7 invités, 108 délégués et le comité central au complet.

Le président se plaît à relever la présence de notre président d'honneur, M. Robert Bovey, des 13 membres d'honneur, de M. le Dr Fluri, chef de la section apicole du Liebefeld, qui nous entretiendra de la lutte intégrée contre le varroa, de M. Paul Sergy, directeur de l'UCAR à Gland, M. Jean-Pierre Dolphin, inspecteur cantonal des ruchers de Genève, M. Karl Wyder, président de la Fédération suisse des sociétés d'apiculture, M. Hans Jutzi, représentant de la Division fédérale de l'agriculture, M. Walter Spiess, président de la VDSB, M. Marco Bosia, président de la STA.

Il tient à saluer les membres vétérans ayant plus de soixante années de sociétariat, et tout particulièrement M. Marcel Ankli, âgé de 92 ans, qui fête cette année sa septante et unième année de sociétariat. De vifs applaudissements le saluent. Le président leur souhaite santé, plaisir et surtout longue vie.

Sont excusés :

- M. le Dr Steffen, directeur de la station du Liebefeld;
- M. le Dr Charles Maquelin, collaborateur de la section apicole du Liebefeld;
- M. Georges Fivel, président du Syndicat d'apiculture de la Haute-Savoie;
- M. Otto Schmit, membre d'honneur, malade;
- M. Georges Matthey, du Locle;
- M. François Delay, président de la vallée de Joux, retenu par des obligations professionnelles;
- M. Hans Schneider, ancien chef technique du groupe d'élevage;
- M. Georges Chassot;
- Agence romande CRIA;
- M. Jean Chammartin, membre d'honneur.

L'assemblée est priée de se lever et de respecter un instant de silence à la mémoire des disparus, et tout particulièrement à la mémoire de M. Auguste Merminod, membre d'honneur.

Il est rappelé que :

- a) ont le droit de vote les délégués, les membres d'honneur, les membres du comité central. Ces derniers n'ont pas le droit de vote en ce qui concerne la gestion de la société;
- b) les droits de représentation des fédérations s'établissent comme suit pour cette assemblée :

Fédérations :

Vaudoise :	43 délégués	Jurassienne :	8 délégués
Valaisanne :	17 délégués	Jura bernois :	5 délégués
Fribourgeoise :	17 délégués	Genevoise :	5 délégués
Neuchâteloise :	13 délégués	Total :	108 délégués

2. Désignation des scrutateurs

Sont désignés : Michel von Kaenel, Félix Jungo, Antoine Magnenat, Philippe Morier-Genoud.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 19 mars 1988

Ce document ayant paru dans le journal de mai 1988, aux pages 157 à 164, il est directement mis en discussion. La parole n'est pas demandée et il est accepté à main levée sans opposition.

4. Rapport du président

Il relève le départ, lors de la dernière assemblée, de M. Marc Léchaire et son remplacement par M. Charles Boo, qui a repris le secrétariat.

D'autre part, le comité a pris la décision de ne pas adapter les honoraires des membres du comité central, c'est la raison pour laquelle ce point est à l'ordre du jour.

Troisièmement, le travail fait par M. Casutt, en ce qui concerne le contrôle du miel, a fait ressortir la complexité de certaines lois et analyses, ce qui est une des raisons du point 6 de l'ordre du jour.

Quatrièmement, le président signale une diminution des membres. En effet, l'administrateur a enregistré 450 démissions et la société compte environ 4500 membres. Cette diminution serait due à la mauvaise année apicole et à la psychose provoquée par la varroatose.

Le rapport du président est approuvé par acclamation.

5. Finances

Le président propose, bien que tout ce qui a rapport avec les finances soit regroupé sous le point 5, de déplacer le point 5.3 après le point 8, étant donné que ces postes auront une influence sur le budget. Cette façon de faire est acceptée.

5.1. Comptes 1988

L'administrateur-caissier Joseph Girard nous commente les comptes 1988 qui sont bouclés par un excédent de recettes de 1236 fr. 80.

Dans les questions posées, M. Patrick Pollo, qui se fait le porte-parole de la section des Alpes, soulève 4 points, qui sont les suivants :

Point 1 : Les comptes des charges 1988 devraient être mis en rapport avec le budget.

Point 2 : Les 4 postes assemblée, comité, caissier et bureau augmentent de 21%.

Point 3 : Journal : une augmentation de 33⅓ %. Tout en reconnaissant que le produit des annonces est comptabilisé à part, ce dernier devrait diminuer le prix de revient du journal.

Point 4 : L'exercice 1988 laisse un bénéfice de 1236 fr. 80, mais le budget 1989 prévoit un déficit de 5750 francs. Il propose de limiter, par exemple, la parution du journal à dix numéros dans un but d'économie et demande qu'à l'avenir on présente aussi bien les comptes de bilan que les comptes d'exploitation de deux, voire trois années consécutives.

Le président répond que le point 5.3 a été déplacé dans le but que chacun puisse s'exprimer et décider sur les propositions que le comité fait. Ces propositions sont de deux natures différentes : tout d'abord l'adaptation des honoraires du comité et des indemnités de

déplacement, et ensuite le passage du journal à la couleur, ce qui a été admis l'année passée et qui a une influence financière non négligeable.

Pas d'autres questions sont posées.

5.2. Rapport de la commission de vérification

Le rapport de cette commission est publié dans le journal de mars 1989, page 54. En conclusion, dans son contenu, il est proposé d'accepter les comptes tels que présentés, de donner décharge au caissier pour sa gestion, de remercier l'administrateur-caissier pour la bonne tenue des comptes et pour son dévouement.

Lors de la votation à main levée, les comptes et le rapport de la commission sont acceptés sans opposition.

5.4. Désignation des sections vérificatrices des comptes 1989

Sont nommées: Veveyse, Val-de-Travers, L'Abeille fribourgeoise.

5.5. Fixation des cotisations

Le comité propose de maintenir la cotisation inchangée. Il n'y a pas d'autre proposition et, de ce fait, c'est admis.

6. Comité - Commissions

6.1. Proposition d'adaptation des honoraires alloués aux différents dicastères du comité central

Ces propositions ont paru dans le journal de mars 1989, p. 61. M. Werner Herren aimerait savoir ce que deviennent les 7% du revenu des annonces. La réponse est que ces 7½% font partie des vacations du rédacteur.

Lors de la votation, ces propositions sont acceptées sans opposition.

6.2. Proposition d'adaptation des indemnités journalières et des frais de déplacement accordés aux membres du comité central et des commissions

Ces indemnités sont, à l'avenir, identiques à celles versées aux vulgarisateurs apicoles.

Lors de la votation, ces propositions sont acceptées sans opposition.

6.3. Modification des statuts. Proposition de donner au comité central la compétence d'engager des dépenses jusqu'à un montant annuel de 5000 francs.

M. Vital Casutt informe que notre société doit avoir des contacts avec, par exemple, les fabricants, les consommateurs, la presse, etc. Pour établir ces contacts, vite et bien, une autonomie financière est indispensable, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

M. Werner Herren ne conteste pas la somme, mais pas sans restrictions, et voudrait qu'elle soit votée chaque année.

Le président répond que, dans ces conditions, il vaut mieux rester au statu quo.

M. Patrick Pollo propose de refuser cette modification au vu du déficit budgeté.

La question a été posée de connaître la compétence actuelle du comité. Réponse: elle est nulle.

M. Georges Paréaz estime que notre apiculture a déjà du plomb dans l'aile et qu'il faut donner au comité la possibilité d'agir.

Lors de la votation, cette modification est acceptée: 79 voix pour et 12 voix contre.
L'article 33 des statuts SAR sera modifié de la façon suivante:

Alinéa 1: inchangé.

Alinéa 2: (nouveau). La compétence financière extra-budgétaire du comité est limitée à 5000 francs par année.

Alinéa 3: ancien alinéa 2, inchangé.

7. Assurances

7.1. Adaptation des statuts de l'assurance vols et déprédatrices

M. Paul Girod, responsable du dicastère, rappelle que les nouveaux statuts proposés ont paru dans le journal de décembre 1988, pp. 469 à 471. Dans les vœux des fédérations et des sections, il n'y a pas eu de remarque. Par la suite, la section de Genève a fait remarquer qu'il ne faut pas parler de statuts, mais de règlements. Tenant compte de ces explications, il propose que l'assemblée accepte ces règlements tels que présentés.

Dans les discussions, M. Jean-Pierre Freléchoux relève qu'à l'article 2 lettre b, le terme «renfermés» devrait être remplacé par «enfermés». Cette erreur provient d'une faute d'impression et sera corrigée.

Lors du vote, cette proposition est acceptée sans avis contraire.

7.2. Proposition d'adaptation de la couverture de l'assurance RC

Suite au vœu exprimé lors de la dernière assemblée d'augmenter la couverture de l'assurance RC, des contacts ont été pris avec notre partenaire. Ce dernier nous propose d'augmenter la couverture d'un million à trois millions, avec une augmentation de prime de 20 ct. par membre, soit de passer de 1 franc à 1 fr. 20.

Une demande de couverture illimitée a été faite, mais elle est restée sans réponse.

Lors du vote, cette adaptation est acceptée sans avis contraire.

8. Financement de la recherche concernant la varroase

Une aide financière de 30 000 francs a été demandée par la Station fédérale de recherches laitières, section apicole du Liebefeld, pour financer les recherches durant une année. Ce montant serait à la charge des trois sociétés de la FSSA au prorata des membres. Il représente pour la VDSB 22 500 francs, pour la STA 900 francs et la part à la charge de la SAR s'élève à 6600 francs.

De plus, le président nous informe que les deux sociétés sœurs ont souscrit à cette aide sans sourciller.

Le comité propose de prélever cette somme dans le fonds «Aide à l'apiculture». Le caissier suggère de le prélever dans le fonds «Propagande», qui se monte actuellement à 51 000 francs.

M. Patrick Pollo appuie cette aide, argumentant que tout doit être mis en œuvre dans le but d'éradiquer ce fléau.

M. Marc Léchaire estime que le fonds «Aide à l'apiculture» est le mieux approprié dans ce cas.

Lors du vote pour l'approbation de ces 6600 francs, cette attribution est acceptée sans avis contraire.

Le président propose de laisser le comité décider de quel fonds cette somme sera prélevée.

M. Georges Paréaz propose qu'elle soit prélevée du fonds «Aide à l'apiculture».

Un deuxième vote sur cette question donne les résultats suivants: 79 voix pour ce fonds, pas d'avis contraire.

5.3. Budget (point déplacé – voir point 5).

Le budget est présenté dans le journal de mars 1989, p. 53. Il est commenté par le caissier-administrateur. Ce dernier suggère que le déficit soit pris dans le compte capital.

Le président estime que malgré le léger déficit, le budget peut être accepté tel que présenté.

Lors du vote, le budget est accepté sans opposition.

9. Contrôle du miel. Exonération du contrôle pour les produits destinés à l'usage personnel

M. Vital Casutt, suite à une demande faite lors de la dernière AD, présente un projet dans le journal de mars 1989, page 55.

Dans son exposé, il propose au vote une quantité de 100 kilos de miel exonérée des taxes de contrôle.

M. Freléchoux demande comment le contrôle sera possible, tant en ce qui concerne la quantité exonérée des taxes qu'en ce qui relève des miels importés.

Réponse : La commercialisation des miels importés sous la dénomination de « miel suisse » est interdite et quiconque a connaissance d'un tel cas a le devoir d'en informer le préposé au contrôle.

Pour que la tolérance d'une quantité de miel, franche de contrôle, puisse être appliquée convenablement, il est nécessaire de former les contrôleurs au préalable. Il est à noter que le système actuel du contrôle du miel sous-entend une certaine confiance.

Lors du vote, à la question posée de savoir qui accepte qu'une certaine quantité de miel ne soit pas soumise au contrôle, 7 voix sont pour et une nette majorité contre.

10. Adoption des rapports parus dans le journal

Ces rapports sont mis en discussion en bloc. La parole n'est pas demandée.

Lors du vote, ils sont acceptés.

11. Concours des ruchers

En 1988, le concours a eu lieu dans la sixième circonscription, formée par les sections de Erguel-Prévôté et Pied du Chasseral.

Ce concours a présenté une particularité : le membre du jury de la circonscription ayant émis le vœu de participer au concours, M. Jean Bichet a pris la relève.

Les 13 concurrents ont présenté 413 colonies et ont obtenu les résultats suivants :

5 médailles or en première catégorie

7 médailles or en deuxième catégorie

1 médaille argent en deuxième catégorie.

M. William Schneeberger se voit récompensé par l'attribution de la médaille vermeil offerte par la Fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse romande.

M. Schneeberger adresse tous ses remerciements aux responsables, et en particulier au groupement des conseillers apicoles, au groupe des éleveurs et à la Fédération des sociétés d'agriculture de Suisse romande.

En 1989, le concours se déroulera dans la première circonscription, formée par les sections de La Côte vaudoise, Bière, Nyon et Genève.

En 1990 le concours se déroulera dans la quatrième circonscription, formée par les sections de La Menthue, Lucens, Moudon, Jorat et Haute-Broye.

12. Renouvellement des mandats de MM. Jean-Paul Cochard, Albert Thiévent et Robert Fauchère au comité central

Le président rappelle que MM. Jean-Paul Cochard et Albert Thiévent sont entrés au comité en 1983 et M. Robert Fauchère en 1986.

Ces trois membres acceptent un nouveau mandat et sont confirmés par des applaudissements.

13. Election au comité central d'un nouveau membre en remplacement de M. Antoine Rosselet, démissionnaire

Le président donne la parole au président de la fédération de Neuchâtel, M. André Desaules, afin qu'il puisse nous présenter le candidat, M. Emile Crausaz.

M. Emile Crausaz est né en 1933, habite Gorgier au bord du lac de Neuchâtel, est passionné par l'apiculture, indépendant et travaille dans le secteur de l'informatique. M. Desaules est certain de présenter un candidat de valeur.

M. Emile Crausaz est élu à l'unanimité et par de vifs applaudissements.

M. Crausaz remercie les délégués et nous fait part qu'il a commencé l'apiculture en Belgique et qu'il a tout recommencé lors de son retour en Suisse, en 1981. Il se dit plutôt apiculteur d'expérimentation et suit volontiers toutes les informations fournies par les revues.

14. Election d'un nouveau président

Le président rappelle que l'élection se fait au bulletin secret, à moins que l'assemblée n'en décide autrement, et à la majorité des membres présents.

Deux candidats sont en liste: M. Paul Girod, entré au comité en 1982, et M. Jean-Paul Cochard, entré au comité en 1983.

Ces deux candidats sont présentés par les présidents des fédérations respectives.

Les résultats des élections sont les suivants:

Bulletins distribués	132
Bulletins rentrés	132
Majorité absolue	67
Ont obtenu des voix:	
M. Paul Girod	65
M. Jean-Paul Cochard	59
Bulletin blancs	7
Bulletin nul	1

La majorité absolue n'étant pas atteinte, un deuxième tour est nécessaire et donne les résultats suivants:

Bulletins distribués	126
Bulletins rentrés	126
Est élu:	
M. Paul Girod par	66 voix
A obtenu des voix:	
M. Jean-Paul Cochard	59
Bulletin blanc	1

M. Girod se dit honoré par cette élection, honneur qu'il reporte sur sa fédération. Il est prêt à tout mettre en œuvre pour satisfaire les apiculteurs de ce coin de pays et réitère ses remerciements pour la confiance qui lui est accordée.

15. Honorariat

M. Paul Girod, en sa qualité de vice-président, transmet à notre président toute la gratitude du comité ainsi que celle de l'ensemble des apiculteurs. M. Rosselet est entré au comité SAR en 1982, avec le mandat de «Conseils aux débutants» pendant quatre ans, et il s'est vu confier la place de président en 1986.

Sur proposition du vice-président, M. Antoine Rosselet est nommé membre d'honneur par acclamation.

16. Vœux des sections

Les vœux ont paru dans le journal de mars 1989, pp. 58 à 60, et ne sont pas mis en discussion par manque de temps.

17. Propositions individuelles, du comité et divers

La fédération neuchâteloise propose, par M. Desaules, de modifier les «vœux des sections» par «vœux des fédérations», cela dans le but d'alléger les charges du comité central.

La partie officielle est close et la parole est donnée à MM. Dolphin et Fluri pour nous entretenir du sujet d'actualité: la varroase. MM. Sergy, Wyder, Spiess et Bosia nous apportent les salutations de leurs organisations respectives.

Le secrétaire : Ch. Boo

Rappel aux responsables des fédérations et sections SAR

Concerne : Remboursement des frais de conférences et projections de films ou dias.

Messieurs,

Je me permets de vous rappeler les points suivants :

- les conférences sont subventionnées par la vulgarisation à raison de 90 % ;
- les projections de films, sans commentaire, à raison de 45 % ;
- une seule conférence par section et assemblée est admise ;
- pour les fédérations ou rassemblements d'apiculteurs de grande importance, une deuxième conférence ou projection peut être indemnisée ; seuls les sujets traitant les problèmes apicoles sont admis ;
- le formulaire vert «conférence» est à remplir correctement et à signer par le conférencier sur quittance ; le faire parvenir au plus vite accompagné d'un bulletin de versement au responsable de la vulgarisation SAR :

Fernand Métrailler, Ile Falcon, case postale 352, 3960 Sierre
qui vous remercie et vous adresse ses cordiales salutations.